

Article R412-12 à R412-14 - C. de la consommation

1 : Céréales contenant du gluten (blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base de ces céréales	8 : Fruits à coques (amandes, noisettes, noix, noix de : cajou, pécan, macadamia, du Brésil, du Queensland, pistaches) et produits à base de ces fruits
2 : Crustacés et produits à base de crustacés	9 : Céleri et produits à base de céleri
3 : Œufs et produits à base d'œufs	10 : Moutarde et produits à base de moutarde
4 : Poissons et produits à base de poissons	11 : Graines de sésame et produits à base de graines de sésame
5 : Arachides et produits à base d'arachide	12 : Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10mg/kg ou 10mg/l (exprimés en SO ₂)
6 : Soja et produits à base de soja	13 : Lupin et produits à base de lupin
7 : Lait et produits à base de lait (y compris de lactose)	14 : Mollusques et produits à base de mollusques

ATTENTION : DES TRACES D'ALLERGENES PEUVENT ETRE PRESENTES DANS TOUS LES PLATS/PRODUITS